



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 septembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	56

Date de convocation

14 septembre 2023

**Gestion des déchets –
Engagement de la mise en
concurrence pour le marché
de maîtrise d'œuvre des 3
déchettes**

**N° de la délibération
2023-525**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 septembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, MM. Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Christèle DEFRANCE (Pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment des articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu la délibération n° 2023-431 du 5 juillet 2023 approuvant le programme de modernisation des 3 déchetteries de Saint-Donat-sur-L'herbasse, Colombier-le-Vieux et Tournon-sur-Rhône ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le projet de territoire « fiche projet n°5 dédiée au réemploi et aux déchèteries « Economie Circulaire : Innovation territoriale et réhabilitation des déchèteries » ;

Considérant les enveloppes financières prévisionnelles des travaux :

Détail	Estimation €HT :
Déchèterie de Tournon-sur-Rhône	674 000 €
Déchèterie de Colombier-le-Vieux	492 000 €
Déchèterie de Saint-Donat-sur-L'herbasse	1 040 000 €

Considérant qu'au regard de l'estimation du marché de 200 000 € HT, il est proposé de lancer une consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet une mission de Maitrise d'Œuvre (MOE), en vue de la restructuration du réseau des déchèteries intercommunales selon l'allotissement suivant :

- ✓ Lot 1 : restructuration de la déchèterie de Tournon-sur-Rhône
- ✓ Lot 2 : restructuration de la déchèterie de Colombier-le-Vieux
- ✓ Lot 3 : reconstruction sur le même site de la déchèterie de Saint-Donat-sur-L'herbasse

Considérant que chaque lot comportera les missions suivantes :

- ✓ Études d'avant-projet (AVP) ;
- ✓ Études de projet (PRO) ;
- ✓ Établissement, dépôt et obtention du permis de construire ou du permis d'aménager selon le site et le besoin ;
- ✓ Transmission des pièces techniques et des plans nécessaires aux dossiers ICPE ;
- ✓ Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- ✓ Visa des études d'exécution (VISA) ;
- ✓ Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- ✓ Assistance pour les opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- ✓ L'ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC).

Le détail des missions est décrit dans le programme de la consultation, il est précisé que les études Préliminaires ont déjà été réalisées par l'assistant maître d'ouvrage et que les résultats seront communiqués au(x) lauréat(s) de la présente consultation ;

Considérant que la durée du marché court à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des marchés de travaux ;

Considérant la pondération des critères de jugement des offres soit 40 points pour le prix et 60 points pour la valeur technique ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 7 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le futur marché, les éventuels avenants et tout document afférent à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des divers organismes,
- ✓ **IMPUTER** la dépense sur les crédits prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 20 septembre 2023.